

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

(District Sainte-Rosalie)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **15 juin 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative aux lots 4 324 813 et 4 324 814, propriétés de monsieur André Lamarche.

Cette demande consiste à permettre ce qui suit :

- 1) pour la propriété sise au 18140, avenue Saint-Louis : une superficie totale maximale de 200 mètres carrés pour les bâtiments accessoires, alors que l'article 16.3.2.2 b) du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe à 120 mètres carrés la superficie maximale pour une propriété résidentielle ayant une superficie de plus de 1 000 mètres carrés;
- 2) pour la propriété sise au 605, rue de l'Union : une distance de 0,50 mètre entre le bâtiment accessoire (garage situé en cour arrière) et la limite latérale sud-est (droite), alors que l'article 16.3.2.4 g) du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe à 1 mètre la distance minimale des lignes arrière et latérales du terrain, pour un bâtiment accessoire.

Conformément à la résolution numéro 20-287 adoptée le 19 mai 2020, le Conseil a choisi de remplacer la procédure d'audition pour les dérogations mineures projetées pour ce projet, par un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 12 juin 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Le présent avis remplace celui paru dans l'édition du Courrier de Saint-Hyacinthe du 5 mars 2020.

Saint-Hyacinthe, le 27 mai 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière